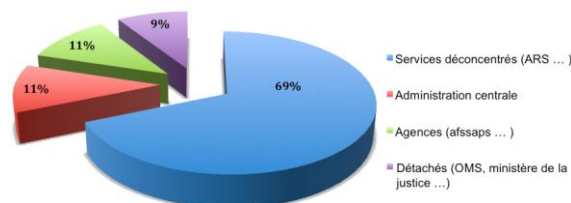


Le métier de pharmacien inspecteur de santé publique (PHISP) a été créé en 1945. **Fonctionnaires d'état**, les PHISP ont un statut particulier : ils ne sont pas inscrits à l'Ordre des pharmaciens pour un souci d'indépendance.

On compte actuellement **200 inspecteurs**, dont 7 en Aquitaine, **pour 34 000 établissements relevant de leur champ de compétences**.

Lieux d'exercice des PHISP



(Source : Syndicat des PHISP)

Accès au métier - Formation

* Le métier de PHISP est accessible par un **concours sélectif**, offrant environ **10 postes par an**. Il est ouvert aux pharmaciens ayant un DES (Diplôme d'études spécialisées) ou ayant trois ans d'expérience professionnelle avec l'approbation d'une commission d'équivalence.

* Les compétences requises sont : éthique, déontologie, sens de l'écoute, de la communication, polyvalence, autonomie et esprit d'initiative.

La formation est en deux étapes :

- **Une formation initiale**, d'une durée de 1 an à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) ;
- **Une formation continue** tout au long de la carrière professionnelle.

Le PHISP acquiert **une triple expertise scientifique, juridique et administrative** au cours de cette formation.

Missions

* **Autorisation** : sous-traitance des préparatoires en officine, transfert des officines, changements de locaux et d'activités des établissements de santé, lieux de recherche biomédicale.

* **Contribution à la conception de la politique de santé publique** : consultation lors de l'élaboration de lois et de réglementations.

* **Contrôle de la mise en œuvre de cette politique** : inspections.

* **Accompagnement, conseil, prévention** : organisation de conférences, formation, ...

Le PHISP a un rôle d'**interface** : il décline la politique de santé au niveau de la région et fait remonter les difficultés du terrain aux organismes concernés.

Etablissements inspectés



OFFICINES



ETABLISSEMENTS
DE SANTE



PRISONS



O₂ MEDICAL



LABORATOIRES



GROSSISTES
REPARTITEURS

Sur le terrain

Focus sur quelques actions :

* A l'hôpital, le PHISP

- intervient pour vérifier la mise en application de la réglementation ainsi que la conformité des nouveaux locaux (réaménagement des locaux de la pharmacie, unité de reconstitution de cytotatique, stérilisation centrale) ;
- participe à des groupes de travail avec les pharmaciens hospitaliers, par exemple pour réaliser des enquêtes (OMEDIT).

Le travail du PHISP est perçu par la majorité des pharmaciens hospitaliers comme constructif, avec un rôle d'accompagnement et de conseil.

* A l'officine, le PHISP

- inspecte de manière inopinée, sur plainte, à cause d'anomalies (détectées par la Sécurité Sociale par exemple) ou en fonction d'un programme d'inspection ;
- vérifie la conformité des locaux et du matériel, la qualification du personnel, la présence pharmaceutique ...
- encourage la mise en place d'un programme assurance qualité.

Le pharmacien inspecteur de santé publique effectue des missions diversifiées, ce qui lui permet d'exercer un travail pluridisciplinaire.

A la fois conseiller et « gendarme », il est le garant de l'application du code de la santé publique.